

République Française  
Département des Bouches du Rhône  
Commune de Jouques

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUQUES**

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL : 27

EN EXERCICE : 27

AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION : 23

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Date de mise en ligne : 26 décembre 2022

**Séance du 19 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

***Etaient présents :*** M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme AUSTRUY, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme CASPERS, Mme SENANTE, M. CARRERE, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, M. BRUNET,

***Bons de pouvoir :*** Mme REICHLIN à Mme ROYO, M. GUERN à M. RADAKOVITCH, Mme MONDEJAR à Mme BADROUILLARD, M. LEBRE à M. CHERICI, Mme COLOMBIER à Mme TORCOL,

***Etaient absents excusés :*** M. BOMO, Mme SANTACROCE,

***Etaient absents :*** M. BERTRAND, M. BOIRON,

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Olivier RADAKOVITCH

***N°95\_DEL\_2022 OBJET : Délibération relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses six annexes***

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de sa présentation au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 20 octobre 2022, il est nécessaire de donner acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses six annexes.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses six annexes sont destinés à l'information du public et des élus.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

**DONNE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses six annexes,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-013-211300468-20221219-95\_DEL\_2022

*DIT* que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Prefecture.

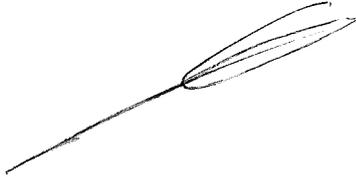
Fait et délibéré en séance les jour, mois an susdits, **JOUQUES** le 19 décembre 2022

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES

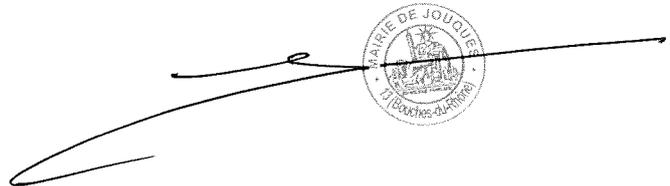
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera transmis au représentant de l'état
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification

Le Secrétaire de Séance  
Olivier RADAKOVITCH



Le Maire  
Eric GARCIN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-013-211300488-20221219-95\_DEL\_2022